

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre de la question qui sera soulevée ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—Le Canadien Pacifique—Le projet de réduire les effectifs. *b)* On demande au ministre de convoquer une réunion des intéressés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 1 de M. Robinson (Burnaby).

M. Al MacBain (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, en ce qui concerne la motion visant à supprimer l'article 1 du projet de loi C-9, il semble évident que le débat sur la suppression de cet article n'est pas opportun. La motion n'ajoute rien au débat que l'on a consacré jusqu'ici au projet de loi C-9. Je veux expliquer pourquoi je ne consens pas au dépôt du projet de loi ou de l'article . . .

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1650)

[Traduction]

Et de retour:

Prix paritaires

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-16, portant application de la compétence du Canada en matière de douanes et d'accise à son plateau continental et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative—Chapitre 17.

Projet de loi C-46, concernant diverses dispositions de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois relatives essentiellement à l'administration locale des Cris et des Naskapis et au régime des terres des catégories IA et IA-N—Chapitre 18.

Projet de loi C-39, modifiant la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et apportant des modifications connexes à d'autres lois—Chapitre 19.

Projet de loi S-15, permettant la création par fusion de l'Église Wesleyenne du Canada.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il n'est pas encore tout à fait 17 heures, mais je me demande si nous ne pourrions pas faire comme si et passer aux initiatives parlementaires. Auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre si elle y consent à l'unanimité?

M. Pinard: D'accord, monsieur le Président.

M. le Président: Consent-on à déclarer qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

M. le Président: Tous les ordres et articles précédant le n° 30 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) propose: Que le projet de loi C-232, concernant les prix paritaires des produits agricoles, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur le Président, je suis gré à la Chambre de m'avoir permis de présenter le projet de loi C-232 et je remercie le député de Regina-Est (M. de Jong) d'avoir appuyé la motion.